



Chronique l'avertisseur

QUOI FAIRE AVEC VOS CENDRES CHAUDES

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- Vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- Mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- Sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- L'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 mètre de tout objet;
- Attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans votre bac brun et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies.

Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe au 819 523-9797!

Alexandre Bilodeau, T.P.I., CFEI
Directeur adjoint et chef de division prévention

**VILLE DE
LATUQUE**

